

L'an deux mille onze et le vingt six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre GOULLIEUX, Maire.

Présents	Mlles/Mmes/Mrs : GOULLIEUX, FERON S, BOSDURE, POTTIN, FARGET, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER, DE SOUSA, GIRONDELLOT, ANCERET, YVONNET, CHENTRIER, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN, BAER.
Absents	Mlles/Mmes/Mr : BORDEYNE, REBEL, FERON G, TOURE, LEGENDRE.
Pouvoirs	Katiana REBEL a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER Gwladys FERON a donné pouvoir à Sylvain FERON Niakalé TOURE a donné pouvoir à Amandine FARGET
Secrétaire de séance	Françoise VION

P. GOULLIEUX fait procéder à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués.

Affaire n° 1 : Approbation du Compte de Gestion 2010 de la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la transmission du compte de gestion de l'exercice 2010 par le Trésor Public,

CONSIDÉRANT les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion établi par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et de l'état de passif,

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 dans le cadre de l'exécution du budget de la commune dans les différentes sections budgétaires.

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE :

POUR (20) : GOULLIEUX, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELLOT, ANCERET, BAER.

ABSTENTION (5) : YVONNET, CHENTRIER, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN.

Affaire n° 2 : Vote du Compte Administratif 2010 de la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que les sommes inscrites sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable de la commune, Ouï les explications du Maire (Article L 2121-14 CGCT),

Olivier LAROCHE ayant pris la présidence et Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif de la commune, au titre de l'année 2010.

	Dépenses	Recettes	Solde 2010	Résultat reporté N-1	CA 2010
Fonctionnement	2 754 072,05	3 242 206,25	488 134,20	486 036,51	974 170,71
Investissement	1 383 926,58	1 088 014,79	-295 911,79	222 033,64	-73 878,15
Total	4 137 998,63	4 330 221,04	192 222,41	708 070,15	900 292,56

■ Avec un excédent de 974 170,71 € en section de fonctionnement et un déficit de 73 878,15 € en section d'investissement (résultat brut de clôture).

■ Constate le montant des restes à réaliser 2010 en section d'investissement à 2 786 124,00 € en dépenses et à 3 496 448,00 € en recettes.

VOTE :

POUR (18) : FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELLOT, ANCERET.

CONTRE (6) : YVONNET, CHENTRIER, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN, BAER.

Affaire n° 3 : Vote du taux des taxes communales 2011

VU la circulaire n° COT/B/11/08004/C du 28 mars 2011 portant sur la fixation des 4 taxes directes locales en 2011

VU les taux de références calculés par le DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et inscrit sur l'état 1259 intégrant le transfert de la fiscalité départementale

VU l'avis de la commission de finances décidant le maintien des taux communaux pour 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VOTE les taux d'imposition pour l'année 2011

	Montant des bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 238 000	17,43%	564 383
Taxe foncière bâti	2 525 000	19,89%	502 223
Taxe foncière non bâti	195 100	45,04%	87 873
Cotisation foncière des entreprises	450 000	17,29%	77 805

VOTE :

POUR (20) : GOULLIEUX, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELOT, ANCERET, BAER.
ABSTENTION (5) : YVONNET, CHENTRIER, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN.

Affaire n° 4 : Vote des subventions aux Associations Communales et signature des conventions 2011

1°) Subventions 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions versées à chaque association tel qu'indiqué en annexe du budget unique 2011 pour un montant total de 160 750,00 €.

VOTE :

POUR (20) : GOULLIEUX, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELOT, ANCERET, BAER.
CONTRE (1) : GAUTHERON
ABSTENTION (4) : YVONNET, CHENTRIER, VALLEE, DAGORN.

2°) Signature des Conventions d'Objectifs et de Moyens aux Associations 2011

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 nous obligeant à conclure une convention avec les organismes bénéficiant d'une subvention communale supérieure à 23 000 Euros,

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2002, décidant de signer une convention avec les Associations percevant une subvention communale supérieure à 15 000 Euros,

VU la demande de l'Association BRIE'ART, sollicitant la signature de la convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'Objectifs et de Moyens avec le Président de chacune des Associations énumérées ci-dessous :

A.S.M.J - ATELIER BRIE'ART - JOUARRE EN FETES - JOU'ARTISTES - OFFICE DE TOURISME

VOTE :

POUR (21) : GOULLIEUX, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELOT, ANCERET, CHENTRIER, BAER.
ABSTENTION (4) : YVONNET, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN.

Affaire n° 5 : Vote du Budget Unique 2011 de la commune

VU le Code Général des collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE le budget unique pour l'exercice 2011

Section de fonctionnement

Montant des dépenses	4 214 082 €
Montant des recettes	4 214 082 €

Section d'investissement

Montant des dépenses	5 118 568 €
Montant des recettes	5 118 568 €

Budget en équilibre.

VOTE :

POUR (18) : GOULLIEUX, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER, DE SOUSA, GIRONDELOT, ANCERET.
CONTRE (7) : Pouvoir de MEYNADIER, YVONNET, CHENTRIER, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN, BAER.

Affaire n° 6 : Fixation des tarifs communaux 2011

1) Droits d'inhumation

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des droits d'inhumation suivant le tableau ci-dessous, pour l'année 2011 :

DROITS D'INHUMATION	TARIFS
Exhumation par corps en fosse (cercueil en supplément)	20,00 €
Ouverture de caveau provisoire ou particulier	20,00 €
Droit de séjour en caveau provisoire (par jour)	1,50 €

2) Concessions cimetières

VU la délibération n ° 77.238.089 en date du 14 Novembre 2000 précisant que les produits des concessions cimetières se feront au profit de la commune

CONSIDERANT qu'une délibération doit fixer les tarifs des concessions cimetières

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions cimetières pour l'année 2011 à :

CATEGORIE	Tarifs
CAP	420,00 €
Cinquantenaire	220,00 €
Trentenaire	130,00 €
Temporaire	75,00 €

Case COLUMBARIUM ou CAVURNES	Tarifs
15 ans	300,00 €
30 ans	600,00 €

Les tarifs de renouvellement des cases seront identiques à l'achat.

3) Vacations funéraires

VU la note du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 23 décembre 2008, concernant l'évolution de la législation funéraire et plus précisément la réforme des vacations funéraires nous informant que ces vacations doivent désormais s'établir entre 20 et 25€.

CONSIDÉRANT la mise en œuvre mise œuvre de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir à **20,00 €** le tarif des vacations funéraires.

4) Droits de place et de stationnement

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les tarifs des droits de place et de stationnement des forains pour l'année 2011 :

- Droit de place et de stationnement des camions assurant une vente sur le domaine public
- Droit de place et stationnement des forains :

Le mètre linéaire	4,00 €
Le mètre carré	2,00 €

- Droit d'occupation des sols pour terrasses :

Tarif	190,00 €
-------	-----------------

5) Locations des salles communales

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs de location des salles communales pour l'année 2011 :

DESIGNATION DES SALLES	PARTICULIERS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE	REDEVANCE CHAUFFAGE du 01/10 au 30/04 de l'année
Salle de la Mairie-Annexe de COURCELLES S/JOUARRE	90,00 €	360,00 €	35,00 €
Salle Polyvalente (rue de la Chapelle)			
• Pour un week-end normal - 2 jours	170,00 €	620,00 €	80,00 €
• Pour un long week-end - 3 jours	260,00 €	780,00 €	80,00 €
• Montant de la caution de nettoyage : 100,00 €			

Affaire n°7 : Participation 2011 de la commune de Sept-Sorts à l'entretien du cimetière

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le tarif de la participation annuelle de la commune de SEPT SORTS pour l'entretien du cimetière communal soit : **720,00 €** pour l'année 2011.

AUTORISE le recouvrement auprès de la commune concernée.

VOTE :

POUR (24) : GOULLIEUX, FERON S + P, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELOT, ANCERET, YVONNET, CHENTRIER, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN, BAER.
ABSTENTION (1) : BOSDURE.

Affaire n° 8 : Approbation du Compte de Gestion 2010 des Usages de Courcelles et Vanry

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la transmission du compte de gestion de l'exercice 2010 par le Trésor Public,

CONSIDÉRANT les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion établi par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et de l'état de passif,

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 dans le cadre de l'exécution du budget des Usages de Courcelles et Vanry dans les différentes sections budgétaires.

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE :

POUR (24) : GOULLIEUX, FERON S + P, BOSDURE, POTTIN, FARGET + P, LA GRECA, LECLERCQ, VION, BADDOUR, DESESSARD, LAURENT, LAROCHE, MEYNADIER + P, DE SOUSA, GIRONDELOT, ANCERET, YVONNET, GAUTHERON, VALLEE, DAGORN, BAER.
ABSTENTION (1) : CHENTRIER.

Affaire n° 9 : Vote du Compte Administratif 2010 des Usages de Courcelles et Vanry

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que les sommes inscrites sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable de la commune,

CONSIDÉRANT que le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry présente en fonctionnement une dépense de 336,00 € et 1 509,98 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 1 173,98 €

L'excédent antérieur reporté est de 30 685,72 € soit un solde de 31 859,70 €.

Olivier LAROCHE ayant pris la présidence et Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry, au titre de l'année 2010.

	Dépenses	Recettes	Solde 2010	Résultat réporté N-1	CA 2010
Fonctionnement	336,00	1 509,98	1 173,98	30 685,72	31 859,70
TOTAL	336,00	1 509,98	1 173,98	30 685,72	31 859,70

Affaire n° 10 : Vote du Budget Unique 2011 des Usages de Courcelles et Vanry

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, après en avoir délibéré,

VOTE le budget unique des Usages de Courcelles et Vanry pour l'exercice 2011

Section de fonctionnement

Montant des dépenses	35 820 €
Montant des recettes	35 820 €

Budget en équilibre.

La séance est levée à 22h40.